

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 14 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le 14 avril à 9 H 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 8 avril, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Alexandra BUTEL, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 14

Nombre de voix pour : 13  
Nombre de voix contre : 0  
Nombre d'abstentions : 01

**Présents :** Alexandra BUTEL, Jean-Louis SERRES, Jean-Marie PRAYER, Alain MICHEL, Anne-Cécile BRUN, Thibaut IMBERT, Clément MONNOT, Guy PATRAS, Marie-Paule ROGOU, Kilian VALLON, Stéphane PATRAS, Alain LAURENS

**Excusés /Pouvoirs :** Cécile LAPEYRE, Valentin LESBROS (pouvoir à K. VALLON), Jérémy SARRAZIN (pouvoir à S. PATRAS)

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** Alain LAURENS

**Objet : Vote du Budget Primitif 2025 – budget principal M57**

Considérant la présentation du Budget Primitif,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- ✓ **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 du Budget Principal présentant une section de fonctionnement en équilibre à 11 492 850 € et une section d'investissement en équilibre à 11 284 558 € pour un budget total de 22 777 408 €
- ✓ **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2025 arrêté par chapitre selon le détail suivant :
  - **En section de fonctionnement :**

**Recettes-chapitres :**

013	Atténuations de charges	50 000 €
70	Produits de gestion courante	796 790 €
73	Impôts et taxes	585 300 €
731	Fiscalité locale	3 094 800 €
74	Dotations, subventions et participations	2 234 550 €
75	Autres produits de gestion courante	1 238 000 €
77	Produits exceptionnels	1 002 €
78	Reprises sur amortissement et provisions	
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	
R002	Résultat reporté	3 492 408 €
	<b>TOTAL</b>	<b>11 492 850 €</b>

**Dépenses-chapitres :**

011	Charges à caractère général	2 508 130 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 793 690 €
014	Atténuations de produits	527 880 €
65	Autres charges de gestion courante	1 024 250 €
66	Charges financières	379 400 €
67	Charges exceptionnelles	17 390 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	171 000 €
022	Dépenses imprévues	
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	20 720 €
023	Virement à la section d'investissement	4 050 390 €
	<b>TOTAL</b>	<b>11 492 850 €</b>

○ **En section d'investissement :****Recettes-chapitres :**

13	Subventions d'investissement	2 258 920 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	102 674 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 370 000 €
	Cautions	7 000 €
27	Autres immobilisations financières	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
021	Virement de la section de fonctionnement	4 050 390 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	20 720 €
041	Opérations patrimoniales	282 780 €
R001	Solde d'exécution positif	118 574 €
RAR pm	Restes à réaliser	3 073 500 €
	<b>TOTAL</b>	<b>11 284 558 €</b>

**Dépenses-chapitres :**

20	Immobilisations incorporelles	401 280 €
204	Subvention d'équipement versée	
21	Immobilisations corporelles	5 236 710 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	60 000 €
26	Participations et créances rattachées	500 000 €
27	Autres immobilisations financières	
16	Emprunts et dettes assimilées	2 456 610 €
040	Opération d'ordre et de transferts entre sections	
041	Opérations patrimoniales	282 780 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	
RAR pm	Restes à réaliser	2 347 178 €
	<b>TOTAL</b>	<b>11 284 558 €</b>

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Transmis et reçu en Préfecture le : 15.04.2025
Publié le : 15.04.2025
Affiché le : 15.04.2025

Alexandra BUTEL



24/03/2025	<b>Etat des RAR à voter</b>	1 / 1
------------	-----------------------------	-------

Code	Libellé	RAR
<b>DEPENSES</b>		<b>2 347 178,03</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>2 347 178,03</b>
Ch. 20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	58 806,42
Art. 2031	Frais d'études	58 806,42
Op. 32	AMENAGEMENT JOUE DU LOUP	4 356,00
Op. 33	AMENAGEMENT SUPERDEVOLUY ET TRAVAUX DIVERS	19 836,00
Op. 40	BATIMENTS COMMUNAUX	20 184,38
Op. 41	CABANES PASTORALES	14 430,04
Ch. 21	Immobilisations corporelles	2 288 371,61
Art. 2128	Autres agencements et aménagements de terrains	2 229 794,88
Op. 32	AMENAGEMENT JOUE DU LOUP	134 227,43
Op. 33	AMENAGEMENT SUPERDEVOLUY ET TRAVAUX DIVERS	2 095 567,45
Art. 2135	Installations générales, agencements, aménagements des const	45 812,67
Op. 43	EGLISES ET MERE EGLISE	9 706,37
Op. 57	AMENAGEMENTS STATIONS	36 106,30
Art. 2183	Matériel de bureau et matériel informatique	12 764,06
Op. 20	ACQUISITION MATERIEL	12 764,06
<b>RECETTES</b>		<b>3 073 500,02</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>3 073 500,02</b>
Ch. 13	Subventions d'investissement	3 073 500,02
Art. 1321	Etat et établissements nationaux	328 357,26
Op. 27	VOIRIE COMMUNALE	37 127,86
Op. 32	AMENAGEMENT JOUE DU LOUP	207 200,00
Op. 40	BATIMENTS COMMUNAUX	6 329,40
Op. 45	CENTRE SPORTIF	77 700,00
Art. 1322	Régions	1 576 746,00
Op. OPNI	Opération non individualisée	16 000,00
Op. 27	VOIRIE COMMUNALE	48 535,00
Op. 33	AMENAGEMENT SUPERDEVOLUY ET TRAVAUX DIVERS	1 416 000,00
Op. 35	AMENAGEMENT VILLAGES ET HAMEAUX	35 395,00
Op. 49	SIGNALETIQUE	39 262,00
Op. 51	ACTVITES PLEINE NATURE	5 554,00
Op. 57	AMENAGEMENTS STATIONS	16 000,00
Art. 1323	Départements	1 168 396,76
Op. 20	ACQUISITION MATERIEL	16 506,96
Op. 32	AMENAGEMENT JOUE DU LOUP	155 400,00
Op. 33	AMENAGEMENT SUPERDEVOLUY ET TRAVAUX DIVERS	991 200,00
Op. 51	ACTVITES PLEINE NATURE	5 289,80



Le Maire

Alexandra BUTEL

## SUIVI DES SUBVENTIONS

### RESTES A REALISER

Jeunesse & Sport	79 206,96 €
Services techniques	2 861 792,26 €
Tourisme & Culture	117 500,80 €
Tous services	15 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 073 500,02 €</b>

**SUIVI DES SUBVENTIONS - BUDGET PRINCIPAL**

Jeunesse & Sport									
Code dossier	Organisme	Libellé dossier	Montant subventionnable (€ HT)	Montant de la subvention en attente de vote	Montant de la subvention votée	Acomptes versés	Reste à récupérer	Caducité	Observations
2021-DPP-CSEM-204	Etat DETR 2021	Diversification et ludification du centre sportif du Dévoluy	370 000,00 €	0,00 €	111 000,00 €	33 300,00 €	77 700,00 €	12/07/2027	
00003208	Département	Acquisition d'une cellule de refroidissement pour la cantine	3 098,52 €	0,00 €	1 735,17 €	0,00 €	1 506,96 €		Inférieur à 7500€, versé sans demande
<b>TOTAUX</b>			<b>373 098,52 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>112 735,17 €</b>	<b>33 300,00 €</b>	<b>79 206,96 €</b>		

**SUIVI DES SUBVENTIONS - BUDGET PRINCIPAL**

Services techniques									
Code dossier	Organisme	Libellé dossier	Montant subventionnable (€ HT)	Montant de la subvention en attente de vote	Montant de la subvention votée	Acomptes versés	Reste à récupérer	Caducité	Observations
2021-DPP-CSEM165	Etat DETR 2021	Rénovation du Pont du Moulin	140 000,00 €	0,00 €	56 000,00 €	16 800,00 €	37 127,86 €	15/05/2027	Ecart de 2072,14 € assiette non atteinte
2021_01982	Région	Rénovation du Pont du Moulin	140 000,00 €	0,00 €	50 400,00 €	0,00 €	48 535,00 €	23/04/2026	Ecart de 1865 € assiette non atteinte
00001060	Département	Réalisation d'une luge 4 saisons	3 540 000,00 €	0,00 €	1 416 000,00 €	424 800,00 €	991 200,00 €	26/09/2026	
2023_08231	Région	Réalisation d'une luge 4 saisons	3 540 000,00 €	0,00 €	1 416 000,00 €	0,00 €	1 416 000,00 €	26/10/2028	
00001273	Département	Réaménagement de l'entrée de la Joue du Loup	740 000,00 €	0,00 €	222 000,00 €	66 600,00 €	155 400,00 €	26/09/2026	
2023-DPP-CSEM-161	Etat DETR 2023	Réaménagement de l'entrée de la Joue du Loup	740 000,00 €	0,00 €	296 000,00 €	88 800,00 €	207 200,00 €	04/06/2028	
2021-DPP-CSEM-167	Etat DETR 2021	Rénovation thermique de deux batiments communaux	30 140,00 €	0,00 €	9 042,00 €	2 712,60 €	6 329,40 €	26/05/2025	
			<b>4 450 140,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 465 442,00 €</b>	<b>599 712,60 €</b>	<b>2 861 792,26 €</b>		

**SUIVI DES SUBVENTIONS - BUDGET PRINCIPAL**

Tourisme & Culture									
Code dossier	Organisme	Libellé dossier	Montant subventionnable (€ HT)	Montant de la subvention en attente de vote	Montant de la subvention votée	Acomptes versés	Reste à récupérer	Caducité	Observations
2023_08214	Région	Contrat stations 2030 - Etude pour la réhabilitation et la modernisation du camping/gîte communal	40 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €	26/10/2025	
2023_08212	Région	Contrat stations 2030 - Etude de requalification de la base de loisirs de la Joue du Loup	40 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €	26/10/2025	
2021_06758	Région	Appel à projets relance stations - Via souterrata	40 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €	13 336,00 €	2 664,00 €	17/12/2026	
EX005048	Département	Extension de la Via Souterrata	40 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €	9 600,00 €	2 400,00 €	21/09/2024	Solde à demander avant le 20/03/25 - fait le 11/12/2024
2021_08032	Région	Appel à projets relance stations - Signalétique touristique 2021	150 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	39 262,00 €	17/12/2024	Ecart de 20738€ car assiette non atteinte. Solde demandé le 11/12/2024
2021_06526	Région	Appel à projets relance stations - Sécurisation et revalorisation des sites d'escalade et de la via ferrata	30 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €	9 110,00 €	2 890,00 €	17/12/2026	
EX005028	Département	Sécurisation et revalorisation des sites d'escalade et de la via ferrata	30 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €	9 110,20 €	2 889,80 €	21/09/2025	
2022_04514	Région	Restauration et valorisation des fours banaux du col du Festre et de Maubourg	70 790,00 €	0,00 €	35 395,00 €	0,00 €	35 395,00 €	20/10/2027	
			<b>370 790,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>179 395,00 €</b>	<b>41 156,20 €</b>	<b>117 500,80 €</b>		

**SUIVI DES SUBVENTIONS - BUDGET PRINCIPAL**

Tous services									
Code dossier	Organisme	Libellé dossier	Montant subventionnable (€ HT)	Montant de la subvention en attente de vote	Montant de la subvention votée	Acomptes versés	Reste à récupérer	Caducité	Observations
P00003841	Département	Rénovation du parc informatique et des outils de communication	30 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	25/06/2025	
			<b>30 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>		





## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2025**

### Sommaire :

- I. Le cadre général du budget*
  - II. La section de fonctionnement*
  - III. La section d'investissement*
- Annexe : extrait du CGCT*

### **I. Le cadre général du budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Une année normale, il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 sera voté le lundi 14 avril 2025 par le conseil municipal. Il pourra être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux ou sur le site internet de la commune.

Le Budget primitif a été établi avec une volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- de mettre l'accent sur les études pour enclencher les investissements futurs
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de l'Etat, de l'Europe et de la Région chaque fois que possible

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### **II. La section de fonctionnement**

#### **a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet d'assurer le fonctionnement quotidien des services de la collectivité. Il regroupe les recettes et dépenses.

Pour notre commune :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les

prestations de services achetées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les charges de personnel et frais assimilés représentent 25 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

**Les dépenses de fonctionnement 2025 s'élèvent à 7 421 730 € auxquels se rajoutent un virement à la section d'investissement de 4 050 385 €.**

**Les recettes de fonctionnement 2025 sont de 8 000 430 €.**

**Avec l'excédent de fonctionnement 2024 reporté de 3 492 408 €, elles s'élèvent à 11 492 838 €.**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (centre sportif, bases de loisirs, piscine, camping, parking, cantine, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux loyers et redevances versés par les locataires et concessionnaires).

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population **chapitre 70** : 796 790 €

Les impôts locaux **chapitre 73** pour 585 300 €

La fiscalité locale **chapitre 731** pour 3 094 800 €

Les dotations versées par l'Etat **chapitre 74** de 2 234 539 €

Pour la commune du Dévoluy, le **chapitre 75 autres produits de gestion courante** qui regroupe notamment les redevances versées par les fermiers et concessionnaires (essentiellement Dévoluy Ski Développement) a un poids important dans la structure des recettes municipales. Nous retrouvons une recette de 968 000 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à rembourser ses emprunts en cours et à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

#### **b) Les principales dépenses et recettes de la section :**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Charges courantes	2 508 133	Produits des services, ventes	796 790
Charges de personnel	2 793 680	Impôts et taxes	585 300
Atténuations de produits	527 876	Fiscalité locale	3 094 800
Dépenses imprévues		Atténuations de charges	50 000
Autres charges de gestion courante	1 024 251	Dotations et participations	2 234 540
Charges financières	379 400	Autres produits de gestion courante	1 238 000
Charges spécifiques	17 390	Produits spécifiques	1 001
Dotations provisions semi-budgétaires	171 000	Produits financiers	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>7 421 730</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>8 000 430</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)	20 723	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Virement à la section d'investissement (023)	4 050 385	Excédent brut reporté	3 492 408
<b>Total général</b>	<b>11 492 838</b>	<b>Total général</b>	<b>11 492 838</b>

#### **c) La fiscalité**

- Les taux des impôts locaux pour 2025 : pas d'augmentation des taux communaux bien que les bases d'imposition aient été revalorisées au niveau national de 1.70 %.

Taux	2024	2025
Taxe sur le foncier bâti	45,12 %	45,12 %
Taxe sur le foncier non bâti	85,59 %	85,59 %
Taxe habitation	13,80 %	13,80 %

A noter, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a été majoré de 50 %

#### **d) Les dotations de l'Etat**

Les dotations attribuées par l'Etat s'élèvent à 2 234 539 € dont 1 104 707 € de dotation forfaitaire.

### **III. La section d'investissement**

#### **a) Généralités**

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

#### **b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement 2025 (avec les RAR 2024)**

Le budget d'investissement en termes d'opérations nouvelles s'établit à la somme de 5 578 493 €.

Des études préalables à la réalisation de projets structurants sont prévues : liaison inter stations, requalification base de loisirs de la Joue du Loup, aménagement du parc des sports et loisirs à Superdévoluy, travaux de rénovation de l'éclairage public, rénovation cabanes de Barges et du Vallon d'Ane, et enfin travaux de rénovation de bâtiments communaux dans le cadre du plan « Villages d'avenir ».

Les travaux relatifs à la luge 4 saisons sur rails se poursuivent.

Les restes à réaliser (opérations engagées en 2024 et non terminées) s'élèvent en dépenses à 2 347 178 €

La section d'investissement s'équilibre à €.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées)	2 456 610	Virement de la section de fonctionnement (021)	4 050 385
Immobilisations incorporelles (études ou frais maître œuvre avant lancement de l'opération)	401 280	Solde exécution reporté	857 954
Opérations patrimoniales (041)	282 780	Opérations patrimoniales (041)	210 336
Participations et créances rattachées	500 000	Subventions	2 178 910
Dotations	60 000	FCTVA TAM	99 253
Immobilisations corporelles (travaux, acquisition etc)	5 177 213	Emprunts Caution	730 000 4 000
Restes à réaliser dépenses	2 347 178	Restes à réaliser recettes	3 073 500
Résultat section investissement reporté		Opérations d'ordre entre section (040)	20 723
<b>Total général</b>	<b>11 225 061</b>	<b>Total général</b>	<b>11 225 061</b>

**c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :**

Voir tableau annexé.

*Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.*

Fait au Dévoluy, le 2 avril 2025

Le Maire  
Alexandra BUTEL



<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 15  
 Nombre de membres présents : 12  
 Nombre de suffrages exprimés : 14


VOTES :

Pour : 13  
 Contre : 0  
 Abstentions : 1

Date de convocation : 08 AVR. 2025

Présenté par (1),  
 A, le LE DEVOLUY le 14 AVR. 2025

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session  
 A, le  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

BRUN Anne Cécile	
BUTEL Alexandra	
IMBERT Thibaut	
LAPEYRE Cécile	
LAURENS Alain	
LESBROS Valentin	
MICHEL Alain	
MONNOT Clément	
PATRAS Guy	
PATRAS Stéphane	
PRAYER Jean Marie	
ROGOU Mairie-Paule	
SARRAZIN Jérémy	
SERRES Jean-Louis	
VALLON Killian	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.